

Nom du produit : AEROSTIC+

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance et de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit : AEROSTIC+
- Code du produit : AEROSTIC+/18

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Mastic

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur :

SALOLA ENVIRONNEMENT
21, quai des Mines
59300 VALENCIENNES
contact@salola.fr

- Service chargé des renseignements : Assistance technique

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence : Pendant les heures normales d'ouverture : +33 3 27 32 44 12

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



- Mention d'avertissement Attention

- Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.


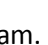

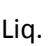
Nom du produit : AEROSTIC+

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P264 Se laver soigneusement après manipulation.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT : Non applicable.
- vPvB : Non applicable.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique : Mélanges
- Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux :		
Numéro CE: 907-495-0	Produit de réaction de l'acide décanoïque, acide 12	2,5-10%
Reg.nr.: 01-2119545465-35-0000	hydroxystéarique et 1,2 éthanediamine	
	Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 13822-56-5	3-(triméthoxysilyl)propylamine	1,0-2,5%
EINECS: 237-511-5	 Eye Dam. 1, H318;  Skin Irrit. 2, H315	
Reg.nr.: 01-2119510159-45-xxxx		
CAS: 2768-02-7	triméthoxyvinylsilane	1,0-2,5%
EINECS: 220-449-8	 Flam. Liq. 3, H226;  Acute Tox. 4, H332	
Reg.nr.: 01-2119513215-52-xxxx		

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Nom du produit : AEROSTIC+

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

- **Après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau** : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux** :
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

- **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelles

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Recueillir par moyen mécanique.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- **Préventions des incendies et des explosions** : Aucune mesure particulière n'est requise.

Nom du produit : AEROSTIC+

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:	
67-56-1 méthanol	
VME	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm Risque de pénétration percutanée, (11)

- **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

- **Protection respiratoire :**

N'est pas nécessaire.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre AX

- **Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation

Nom du produit : AEROSTIC+

composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux** : Lunettes de protection

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· Aspect:	
Forme:	Pâteuse
Couleur:	Couleurs diverses
· Odeur:	Caractéristique
· Point d'éclair	> 61 °C
· Température d'inflammation:	420 °C
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	1,22 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Pas ou peu miscible
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	600000 mPas
· Teneur en solvants:	
VOC (CE)	0,48%
VOC (CE)	5,8 g/l

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Décomposition thermique/conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux** :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

Nom du produit : AEROSTIC+

Dioxyde de silicium (SiO₂)
 Lors de la réticulation/polymérisation : Méthanol

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Oral	LD50	7120 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3540 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	16,8 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation :

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Nom du produit : AEROSTIC+

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· PBT : Non applicable.

· vPvB : Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	Néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	Néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Polluant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	-

Nom du produit : AEROSTIC+

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique : Assistance technique

· Contact : M. Crespel

· Acronymes et abréviations :

- ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA : International Air Transport Association
- GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
- CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC : Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50 : Lethal concentration, 50 percent
- LD50 : Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB : very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
- Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
- Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
- Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
- Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
- Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3